

DATE : 22 février 2021

DE : Laurence St-Hilaire

À : Entraîneurs du programme provincial

Objet : Adaptation du manuel des règlements pour la saison 2020-2021 en fonction de la COVID-19

Pour le programme RÉGIONAL, PROVINCIAL et MAÎTRES, pour l'événement préparatoire de routines du programme national et pour le Championnat de sélection -

- ▶ Le port des lunettes est fortement recommandé
- ▶ La gélatine est interdite
- ▶ Les plages de départ sont interdites pour **LES ROUTINES D'ÉQUIPE ET DE COMBINÉS LIBRES SEULEMENT**
- ▶ Les pénalités pour les éléments imposés des routines techniques du programme national seront gérées comme suit :

Pas de déduction si les éléments suivants sont manquants :

Duo : élément 6 – Poussée éjectée

Équipe Junior et Senior : élément 6 – Poussées éjectées (2)

élément 8 – Formation du cercle et de la ligne

- ▶ Les pénalités pour les éléments imposés des routines maîtres seront gérées comme suit :

Pas de déduction si les éléments suivants sont manquants :

Duo : élément 7 – Action jointe

Équipe : élément 7 – Action jointe

élément 9 – Formation du cercle et de la ligne

MÉMO #2



DATE : 22 février 2021

DE : Laurence St-Hilaire

À : Entraîneurs du programme provincial

► Pénalité pour les figures imposées – **RÈGLEMENT MODIFIÉ POUR LE CHAMPIONNAT DE SÉLECTION, POUR LE CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS ET POUR LE CHAMPIONNAT 12 ANS ET MOINS**

NAQ-5.6.1 : a) Deux (2) points de pénalité seront déduits du résultat individuel d'un athlète pour la session de figures imposées si :

- i. L'athlète n'exécute pas la figure annoncée;
- ii. La figure exécutée ne comporte pas tous les éléments requis;
- iii. La figure est exécutée autrement que selon sa description;
- iiii. L'athlète s'interrompt volontairement.

NAQ-5.6.2 Attribution d'un zéro

Les jugent octroieront (mais n'afficheront pas) une note de zéro dans l'éventualité où un athlète renouvelle l'erreur, s'il en fait une autre lors de la deuxième tentative ou s'il refuse de s'exécuter à nouveau.

REPLACÉ PAR

NAQ-5.6.1 a) UN AVERTISSEMENT SERA DONNÉ PAR LE JUGE EN CHEF DE L'ATELIER SI

- i. L'athlète n'exécute pas la figure annoncée;
- ii. La figure exécutée ne comporte pas tous les éléments requis;
- iii. La figure est exécutée autrement que selon sa description;
- iiii. L'athlète s'interrompt volontairement.

NAQ-5.6.2 Attribution d'un zéro - MAINTENU

Les jugent octroieront (mais n'afficheront pas) une note de zéro dans l'éventualité où un athlète renouvelle l'erreur, s'il en fait une autre lors de la deuxième tentative ou s'il refuse de s'exécuter à nouveau.

► Durée des routines

NAQ-6.2.1 Durée des routines

Le temps accordé aux routines est indiqué en minutes, y compris les mouvements sur la plage de départ :

- d) Toutes les routines ont droit à une tolérance de plus ou moins quinze (15) secondes.

REPLACÉ PAR

D) TOUTES LES ROUTINES ONT DROIT À UNE TOLÉRANCE DE PLUS QUINZE (15) SECONDES. IL N'Y AURA PAS DE DURÉE MINIMUM REQUIS POUR LA SAISON 2020-2021.

MÉMO

#2

